Informations de base

1997/2272(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Éducation, formation et jeunesse: plan d'action 2000-2006 pour une Europe de la connaissance **Subject** 4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/11/1997	Publication du document de base non-législatif	COM(1997)0563	Résumé
15/12/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/04/1998	Vote en commission		Résumé
22/04/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0166/1998	
12/05/1998	Débat en plénière		
13/05/1998	Fin de la procédure au Parlement		
01/06/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/2272(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CULT/4/09518

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0166/1998 JO C 167 01.06.1998, p. 0004	22/04/1998	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1997)0563	12/11/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofR	Comité des régions: avis	CDR0432/1997 JO C 180 11.06.1998, p. 0049	12/03/1998	
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0455/1998 JO C 157 25.05.1998, p. 0049	25/03/1998	

Éducation, formation et jeunesse: plan d'action 2000-2006 pour une Europe de la connaissance

1997/2272(COS) - 12/11/1997 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les orientations pour les futures actions communautaires dans le domaine de l'éducation et de la formation pour la période 2000-2006. CONTENU : la politique future en matière d'éducation et de formation serait articulée autour de 2 axes majeurs : -renforcer les politiques de la connaissance en accentuant les initiatives liées à la recherche-formation et à l'innovation et en développant des actions de formation tout en long de la vie, -promouvoir l'emploi en élevant le socle des connaissances et le niveau des compétences des citoyens européens. Cette nouvelle génération d'actions auraient 3 principales caratéristiques : 1) un nombre limité d'objectifs: il s'agira de développer l'accès des citoyens aux ressources éducatives, d'innover ces ressources (ex.: écoles de la seconde chance ou accréditation des compétences) et de mieux diffuser les bonnes pratiques ; 2) la concentration des actions engagées : 6 grands types d'actions seront proposées, développées au niveau transnational: -des actions de mobilité physiques couvrant tout l'espace éducatif européen (étudiants, élèves, jeunes, formateurs, secteur associatif, volontaires,...) et incluant des modalités de reconnaissance des diplômes et compétences acquis, -des actions de mobilités virtuelles : il s'agit de favoriser les nouveaux outils éducatifs, leur production et leur diffusion, -des actions de développement des réseaux de coopération permettant un échange réciproque des meilleures expériences, -des actions de promotion des compétences linguisitques et de compréhension des différentes cultures (actions transversales), -des actions portant sur l'innovation grâce à des projets pilotes visant à créer des nouveaux produits d'éducation et de formation, -des actions permettant une amélioration en termes de référence communautaires sur les systèmes et politiques de l'éducation et de formation des Etats membres (chiffres-clés, ...) ; 3) une gestion simplifiée des initiatives : l'idée est de favoriser une gestion décentralisée des actions et de déléguer un maximum de responsabilités dans la gestion quotidienne des initiatives. Cette décentralisation accrue s'accompagnera de mesures visant à renforcer le rôle d'animation et de coordination de la Commission ainsi que son rôle en matière de suivi et d'évaluations des actions engagées. Sur le plan des interventions communautaires, la Commission souhaite qu'elles soient plus visibles et que certains produits et actions éducatives bénéficient d'un label européen correspondant à certains critères de qualité et de coopération internationale. Elle souhaite également favoriser les cofinancements avec des sources publiques et privées de financements et simplifier radicalement les modes d'accès aux aides communautaires (amélioration des délais de décision, allègement des formalités administratives, diminution du nombre de contrats dans une logique de subventions globales). La Commission insiste également sur le partenariat : elle entend intégrer l'ensemble des parties concernées, quel que soit le niveau de décision, au processus de mise en place de l'Europe de la connaissance : les Etats membres, les partenaires éducatifs, les partenaires sociaux, économiques et territoriaux ainsi que les partenaires de la vie civile. Enfin pour parvenir à développer ces actions, de nouveaux moyensbudgétaires seront nécessaires ainsi qu'une plus grande complémentarité avec les autres actions et politiques communautaires (ex.: politique structurelle).

Éducation, formation et jeunesse: plan d'action 2000-2006 pour une Europe de la connaissance

1997/2272(COS) - 13/05/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Roy PERRY (PPE, RU) sur l'"Europe de la connaissance", le Parlement européen regrette l'absence de définitions claires des conditions de base indispensables à la mise en place d'une telle Europe, qui passerait, selon lui par un renforcement substantiel du budget, la généralisation rapide de l'accès aux nouvelles technologies et une politique courageuse d'enseignement des langues. Il faut donc définir un cadre commun d'activités, de coodination et de suivi au niveau de l'Union dans ce domaine et établir, comme le propose la Commission, un cadre de responsabilités conjointes entre la Communauté, les Etats membres et les autres acteurs concernés (partenaires éducatifs, sociaux, économiques, territoriaux et milieux associatifs). Il estime en outre que la communication de la Commission n'a pas fourni suffisamment de détails quant à la stratégie future menant à une Europe de la connaissance. Le Parlement propose dès lors une série d'initiatives opérationnelles en se prononçant avant tout

pour une augmentation sensible des ressources financières allouées à la politique de formation et de jeunesse de la Communauté. Compte tenu de l'importance de cette politique pour le développement d'une Europe des citoyens, le Parlement se pronoce même pour le doublement de l'enveloppe budgétaire y consacrée. Il adhére pleinement au projet de la Commission de limiter le nombre des objectifs des programmes existants et souhaite que les actions actuelles soient considérées comme un paquet de mesures intégré contribuant à la réalisation d'un objectif déterminé. Il souhaite que toutes les politiques et programmes de l'Union dans ce domaine fassent une place aux personnes handicapées et exige de la Commission qu'elle améliore la gestion et les procédures d'introduction des demandes aux divers programmes. Bien que favorable à une décentralisation accrue des décisions, le Parlement ne souhaite pas une délégation trop grande du pouvoir de décision qui diluerait la visibilité de l'action communautaire. Regrettant également que le débat se déroule sans une véritable évaluation des programmes en cours, il suggère que les programmes futurs agissent en tant que "laboratoires européens d'innovation" à caractère transnational. Il invite instamment la Commission à élaborer un rapport sur les relations existant entre les programmes de formation de l'Union et le Fonds social européen réformé. Il insiste également pour qu'aucun crédit du secteur de l'éducation ne soit utilisé pour financer des actions structurelles. Le Parlement met également l'accent sur deux autres points importants. Tout d'abord, la nécessité de maintenir des programmes distincts sous leurs dénominations actuelles (SOCRATES, LEONARDO, Jeunesse pour l'Europe et Service volontaire) sachant que cela facilite la reconnaissance publique et assure la continuité des actions. Toutefois, il réclame une meilleure coordination de certaines actions, en particulier entre SOCRATES et LEONARDO et préconise même la fusion de certaines actions bien spécifiques (exemple l'ex-programme COMETT de LEONARDO et l'action ERASMUS de SOCRATES). Il souhaite également la mise en place d'un programme pour les jeunes distinct des programmes d'éducation et de formation. Ensuite, il souligne l'importance d'encourager l'acquisition d'un niveau fondamental de connaissance de langues communautaires, en particulier les plus répandues, tout en reconnaissant la nécessité de préserver la riche diversité linguistique en Europe. Il souhaite par conséquent que la nouvelle génération d'actions envisage de vastes opérations de promotion des compétences linguistiques ainsi que la diffusion de logiciels éducatifs et pédagogiques appropriés. Par ailleurs, il relance le débat du statut européen de l'étudiant afin de permettre tant aux étudiants qu'aux enseignants de résoudre des problèmes de couverture sociale et de mobilité. Il se dit pleinement favorable aux actions visant à promouvoir la compréhension des peuples et des cultures européennes tant au sein de l'Union qu'à l'extérieur (PECO, pays Méditerranéens) ainsi qu'à l'inclusion d'une dimension européenne dans les programmes scolaires (via le programme Coménius de SOCRATES). Il invite enfin la Commission à jouer un rôle-clé en vue de stimuler le développement et la diffusion de logiciels éducatifs et de matériels mulitmédias à contenu européen.